

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**Christian DUBLÉ**  
Directeur des Centres Hospitaliers de  
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et  
du PILAT RHODANIEN  
Président du Comité Stratégique du  
GHT VALRHÔNESANTÉ

**Jean-François HÉLIE**  
Secrétaire Général  
Directeur de la Communication, de la  
Recherche, de la Qualité et des  
Usagers  
Secrétaire Général du GHT  
VALRHÔNESANTÉ

**Magdelène HUSTACHE**  
Chargée des Affaires Générales  
et de la Communication  
Tel : 04 74 31 32 06  
Mail : [m.hustache@ch-vienne.fr](mailto:m.hustache@ch-vienne.fr)

**Vanessa MORISOT**  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 03  
Mail : [direction@ch-vienne.fr](mailto:direction@ch-vienne.fr)

**Élodie GUEDES**  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 01  
Mail : [sec.direction@ch-vienne.fr](mailto:sec.direction@ch-vienne.fr)

## DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2022 – 066

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 09 mars 2022, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, Beaurepaire et Condrieu et de l'EHPAD de Beaurepaire et du Pilat Rhodanien,
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

Décide :

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation**

Délégation de signature est donnée à Madame Katia DIANA, Responsable des bureaux des admissions, pour signer les pièces relatives aux :

- Déclarations de naissances et de décès,
- Registre d'état civil,
- Autorisations de transport de corps,
- Avis de poursuites (Trésor Public),
- Courriers relatifs à l'engagement à payer - secteur gériatrie,
- Courriers relatifs aux admissions et consultations,
- Permissions de sortie,
- Correspondances ordinaires avec le Centre Informatique, la Caisse Pivot, les Services du Trésor Public, les C.C.A.S., le Conseil Général,
- Versements du produit de la vente de tickets auprès du Trésor Public,
- Attestations de résidence et quittances de loyer pour les personnes âgées dans les services de gériatrie de l'établissement,
- Réquisitions judiciaires faites au nom du directeur pour la médecine légale et désignation du médecin référent responsable de la réalisation des actes,
- Bordereaux de recettes afférentes à son domaine de compétence :
  - Liquidation et ordonnancement des recettes qui relèvent de la compétence de son service,
  - Signature des bordereaux de recettes correspondants.

#### **Article 2 : Effet et publicité**

La présente délégation prend effet à compter du 09 aout 2023.

La présente délégation est publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Vienne.

Fait à Vienne, le 07 septembre 2023

Christian DUBLÉ

Directeur

